

ArianeGroup

Le + syndical

**Application du Code du travail et accords collectifs :
Modalités de détachement à Kourou**

Question :

Par rapport aux nouveaux statuts applicables, quelles sont les modalités de détachement à Kourou ? En effet, précédemment, les dispositions applicables dépendaient du site d'origine (SNECMA ou AIRBUS) et des modalités spécifiques à la Base Spatiale notamment au regard des prises en charge (déménagement et autres...) Qu'en est-il aujourd'hui ?

Réponse Direction :

L'accord du 20 septembre 2024 a harmonisé un nombre important de sujets (temps de travail, congés, structure de rémunération etc...). Toutefois, certaines dispositions demeurent spécifiques et ont fait l'objet d'une prolongation. Cela est notamment le cas des règles relatives aux détachements à Kourou.

Pour continuer à lire nos tracts, télécharger notre appli mobile



MyCFE-CGC ArianeGroup !